



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69401

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la rémunération des déplacements des médecins généralistes auprès de leurs patients. Le remboursement de 20 francs ne correspond pas aux frais engagés et nécessite probablement une réévaluation. Il lui demande quelles dispositions elle envisage pour répondre à cette préoccupation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69401

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6695